

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Janvier 2021

L' an 2021 et le 20 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la Salle des Fêtes sous la présidence de GODRON Jean-Michel, Maire

**Présents** : Mmes : BRAZ Karine, DESREMAUX Carine, GISBERT Christine, JAKOB Sabine, LOMBARD Sandra, MARTINVAL Jakline, MICHEL Marie-France, MM : CORDIER Julien, CREPEAUX Pierre, DE GOSTOWSKI Grégory, DELPORTE Pierre-Yves, GODRON Jean-Michel, LAMIABLE Jean-Pierre, LELARGE Hervé, VERRIELE Loïc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 14/01/2021

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne  
le : 30/03/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mr CORDIER Julien

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - 20210001  
Convention fourrière AIMAA - Année 2021 - 20210002  
Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour du PCS - 20210003  
Demande de subvention au titre de la DETR : Réhabilitation des fenêtres de la mairie et amélioration de la performance énergétique - 20210004  
Demande de subvention au titre de la DETR : Vidéoprotection - 20210005  
Appel à projets FIPDR 2021: création d'une vidéo-protection - 20210006  
Loyers du restaurant "La Table du 18" - 20210007  
Location appartement communal Place Auguste Chauvet - 20210008  
Demande de subvention : Travaux d'isolation phonique à la restauration scolaire et des bâtiments des services techniques - 20210009  
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) : avis - 20210010  
La Pature Communale - 20210011  
Logements communaux Rue du Magasin - 20210012

#### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : réf : 20210001**

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Commune de TOURS sur MARNE est terminé,  
Considérant que la CNAF ne peut signer les renouvellements de Contrat Enfance Jeunesse, elle a décidé unilatéralement de désigner des CEJ encore en cours comme CEJ pivot,

Considérant que la CAF prescrit la mise en place d'un document cadre : "Convention territoriale Globale" (CTG) qui doit être signée à l'échelon intercommunal  
Considérant que la Commune d'AY-CHAMPAGNE a reconduit son Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour le financement des services petite enfance, enfance et jeunesse,  
Considérant que la Commune de TOURS sur MARNE sera rattaché au CEJ d'AY-CHAMPAGNE mais que ce rattachement est uniquement administratif et que la Commune de TOURS sur MARNE percevra directement les recettes la concernant,

VU l'exposé de Monsieur de GOSTOWSKI,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
- VALIDE le rattachement du CEJ de la Commune de TOURS sur MARNE au CEJ de la Commune d'AY-CHAMPAGNE  
- AUTORISE LE Maire à signer tout document relatif à ce dossier

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

#### **Convention fourrière AIMAA - Année 2021 : réf : 2021002**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) la convention de fourrière sans capture pour l'année 2021 avec une participation de 0.40 € ttc par habitant.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.M.A.A.

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour du PCS : réf : 2021003**

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 90-918 en date du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,

VU la loi de modernisation de la sécurité civile en date du 13 août 2004,

VU le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet pour le Département de la Marne,

CONSIDÉRANT que le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de sa commune,

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de TOURS sur MARNE établi le 18/12/2015,

VU la présentation de mise à jour du PCS réalisée par Mme Jakline MARTINVAL, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde révisé,  
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la procédure du PCS

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Demande de subvention au titre de la DETR : Réhabilitation des fenêtres de la mairie et amélioration de la performance énergétique : réf : 2021004**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation des fenêtres de la mairie et l'amélioration de la performance énergétique dont l'estimatif s'élève à la somme de 24 982.32 € ht soit 29 978.78 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- APPROUVE l'estimatif présenté qui s'élève à la somme de 24 982.32 € ht soit 29 978.78 € ttc  
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce dossier,  
- DEMANDE que l'opération soit subventionnée au titre de la DETR 2021,  
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021

- PRECISE que le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

subvention (au taux maximum) : 24982.32 x 40 % = 9 992.00 €

autofinancement 19 986.78 €

**TOTAL 29 978.78 €**

- PRECISE que les travaux pourront être réalisés sur le 2ème trimestre de l'exercice 2021

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1er Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Demande de subvention au titre de la DETR : Vidéoprotection : réf : 20210005**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le projet de vidéoprotection dont l'estimatif s'élève à la somme de 64 000.00 € ht soit 76 800.00 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- APPROUVE l'estimatif présenté qui s'élève à la somme de 64 000.00 € ht soit 76 800.00 € ttc
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce dossier,
- DEMANDE que l'opération soit subventionnée au titre de la DETR 2021,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021
- PRECISE que le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

subvention (au taux maximum) : 64 000.00 x 40 % = 25 600.00 €

autofinancement 51 200.00 €

**TOTAL 76 800.00 €**

- PRECISE que les travaux pourront être réalisés sur le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Appel à projets FIPDR 2021: création d'une vidéo-protection : réf : 20210006**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le projet de vidéo-protection dont l'estimatif s'élève à la somme de 64 000.00 € ht soit 76 800.00 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- APPROUVE l'estimatif présenté qui s'élève à la somme de 64 000.00 € ht soit 76 800.00 € ttc
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce dossier,
- DEMANDE que l'opération soit subventionnée au titre d'appel à projets FIPDR 2021,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021
- PRECISE que le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

subvention (au taux maximum) : 64 000.00 x 40 % = 25 600.00 €

autofinancement 51 200.00 €

**TOTAL 76 800.00 €**

- PRECISE que les travaux pourront être réalisés sur le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Loyers du restaurant "La Table du 18" : réf : 20210007**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20200073 en date du 18/11/2020 relative au report des loyers

Considérant qu'un bail commercial a été signé en l'Etude de Maître Sophie POTISEK-BENARD le 16 septembre 2020 entre la Commune de TOURS sur MARNE, propriétaire du restaurant, et la SARL "La Table du 18"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le report de 3 mois des dispositions prévues au bail commercial pour la part loyer fixe, à savoir :

- loyers février - mars et avril 2021 (part fixe) : 0 (mise à disposition gratuite)
- loyer mai 2021 (part fixe) : 750.00 € ht/mois
- loyer juin 2021 (part fixe) : en totalité soit 1500.00 € ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

\* accepte de reporter de 3 mois les dispositions prévues au bail commercial pour la part fixe du loyer, à savoir :

- loyers février - mars et avril 2021 (part fixe) : 0 (mise à disposition gratuite)
- loyer mai 2021 (part fixe) : 750.00 € ht/mois
- loyer juin 2021 (part fixe) : en totalité soit 1500.00 € ht

\* donne pouvoir à Monsieur le Maire pour régler ce dossier

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Location appartement communal Place Auguste Chauvet : réf : 20210008**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'appartement communal situé place Auguste Chauvet avait été signée le 12 mai 2020 avec Monsieur César PETELOT afin de lui

permettre d'effectuer des travaux pour en faire son logement personnel.  
Les travaux étant terminés, Monsieur PETELOT y emménagera le 01er mars 2021.  
Compte tenu de l'importance des travaux réalisés, il est proposé de maintenir le loyer analogue au précédent locataire soit 350.00 € /mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,  
- valide la location de l'appartement communal situé Place Auguste Chauvet à Mr César PETELOT  
- fixe le montant du loyer à 350.00 €/mois  
- décide que le premier loyer commencera le 01/03/2021  
- fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer (350.00 €)  
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de subvention : Travaux d'isolation phonique à la restauration scolaire et des bâtiments des services techniques : réf : 20210009**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer des demandes de subvention au Conseil Départemental dès que les devis seront reçus en Mairie concernant les travaux d'isolation phonique de la restauration scolaire ainsi que des travaux relatif au bâtiment des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,  
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'isolation phonique de la restauration scolaire ainsi que des bâtiments des services techniques et à déposer les dossiers coorespondants

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) : avis - réf : 20210010**

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation par débordement de la Marne sur le secteur d'Eprenay prescrit par arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 , prorogé le 07 octobre 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rendre un avis sur le dossier de consultation reçu en Mairie conformément aux dispositions de l'article R562-7 du Code de l'Environnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- émet un avis favorable sur le projet de PPRI présenté

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**La Pature Communale : réf : 20210011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au décès de Monsieur Jean-Pascal PRIN, la Commune récupère 8 Ha de terres à "La Pature Communale".

A cet effet, Monsieur VERRIELE, Adjoint, présente le projet de la Commune lié à la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- Emet un avis favorable sur le projet présenté au titre de la biodiversité

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Logements communaux Rue du Magasin : réf : 20210012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune possède 2 logements communaux situés Rue du Magasin à TOURS sur MARNE qui nécessitent une remise aux normes.

Monsieur VERRIELE, Adjoint, présente le projet de rénovation de ces 2 logements communaux dont une première évaluation situe le coût des travaux entre 150 000.00 € et 200 000.00 €. Il indique, qu'après rénovation, le bien sera sous évalué et qu'il conviendra de réévaluer les loyers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres  
- émet un avis favorable à la rénovation des 2 logements communaux situés Rue du Magasin et à la renégociation des loyers après travaux

VOTE à la question : Engage t'on une démarche de rénovation des logements avec renégociation des loyers après travaux ?

11 Pour

03 Abstentions

01 Pour la rénovation avec mise en vente après travaux

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 3)